

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE****2EME Réunion de 2016****Séance du 12 et 13 avril 2016****CD20160412_33
id. 2412**

Les douze et treize avril deux mille seize, les membres du Conseil Départemental légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou son représentant.

Présents :

M. M. ALBUGUES, M. C. ASTRUC, Mme B. BAREGES, Mme M. BAULU, M. J-C. BERTELLI, M. J-P. BESIERS, Mme C. BOURDONCLE, Mme V. CABOS, Mme V. COLOMBIE, Mme F. DEBIAIS, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAX, Mme M. FERRERO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRARD, M. J-M. HENRYOT, Mme C. JALAISE, Mme C. LE CORRE, M. P. MARDEGAN, Mme M-J. MAURIEGE, Mme L. MORVAN, Mme M-C. NEGRE, Mme V. RIOLS, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, Mme F. TURELLA-BAYOL, M. L. VIGUIE, M. M. WEILL

Le Quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Absent(s) ou ayant donné procuration de vote :

M. J-M. BAYLET, M. J. BEQ, M. D. ROGER

**CRÉATION DU FONDS D'ACCÈS OU DE RETOUR À L'EMPLOI 82
(F.A.R.E.82)
UN OUTIL D'INSERTION POUR LE RETOUR À L'EMPLOI DES
ALLOCATAIRES DU RSA**

La politique d'insertion du Département vise à **favoriser l'employabilité des personnes, en s'appuyant notamment depuis 2009 sur le Fonds d'Aide Personnalisée de Retour à l'Emploi (A.P.R.E.)** alimenté par le Fonds National des Solidarités Actives (F.N.S.A) et géré par les services du Conseil Départemental.

Le dispositif APRE, destiné à financer des aides individuelles favorisant l'insertion des bénéficiaires du R.S.A. n'est juridiquement pas supprimé, mais le projet de loi de finances ne prévoit plus de dotation à cet effet depuis 2015.

Or, ce dispositif est un véritable levier d'insertion professionnelle durable, puisqu'il a permis à près de 200 personnes, par le biais d'aides individuelles, de retrouver une activité salariée, de pouvoir se déplacer pour se rendre sur le lieu de travail ou de monter en compétence par le biais de l'accès à des dispositifs de formation qualifiante.

C'est pourquoi, en cohérence avec le plan emploi que souhaite mener la collectivité auprès des publics bénéficiaires du R.S.A., Monsieur le Président propose de créer pour l'exercice 2016 un Fonds départemental d'Accès ou de Retour à l'Emploi (F.A.R.E 82) doté d'une enveloppe de 80 000 €, réservé aux bénéficiaires du RSA en phase de reprise imminente d'emploi ou de formation.

Compte tenu de ce qui précède, Monsieur le Président demande de bien vouloir approuver ce renforcement de la politique d'insertion départementale et de ratifier les crédits correspondants.

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé, action sociale, handicap et logement,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Décide de créer en 2016 un Fonds départemental d'Accès ou de Retour à l'Emploi (F.A.R.E 82) en cohérence avec le plan emploi que souhaite mener la collectivité auprès des publics bénéficiaires du R.S.A, renforçant ainsi la politique d'insertion départementale ;

- Approuve à cet effet, une autorisation d'engagement à hauteur de 80 000 € ;
- Ratifie les crédits de paiement suivants à l'article 65186 sous-fonction 58 : 65 000 € en 2016, et 15 000 € en 2017 ;
- Approuve en conséquence le projet de règlement intérieur du F.A.R.E.82 ci-annexé ;
- Autorise Monsieur le Président à signer le dit règlement.

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC